

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet vise la protection de terrains de valeur environnementale par l'acquisition et par la mise en place d'un mode de gestion approprié, notamment l'étude des espèces invasives. La gestion sera assurée par les ouvriers communaux avec l'aide du service des eaux et de l'association Natagora Brabant Wallon.

Le groupe de travail 2 « cadre de vie » propose pour cela de s'inspirer des actions menées dans certains parcs naturels.

Le Plan Communal de Développement de la Nature et le Schéma de Structure communal ont déjà mis en avant les terrains intéressants du point de vue de la biodiversité.

Sur cette base, la commune a actuellement deux projets plus précis d'achat de terrains pour les conserver en tant que milieu naturel et de les gérer pour en faire des zones inondables :

- à L'Ecluse, le Fond de Béguignes, terrain de 95 ares, qui présente à la fois des caractéristiques environnementales intéressantes (magnocariçaie, présence de la Gesse de Nissolle plante rare en Wallonie) et un intérêt en tant que zone inondable (réserve d'eau naturelle d'une capacité de $\pm 9.000 \text{ m}^3$),
- et à Tourinnes-la-Grosse, le solde de la roselière du Grand Brou et un terrain au confluent de la Nethen et du Nodebais qui présentent le même type de potentialités.

Des échanges de terrain pourraient avoir lieu en particulier en ce qui concerne L'Ecluse.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane du groupe de travail 2 « cadre de vie ».

JUSTIFICATION DU PROJET

Ce projet s'inscrit dans une démarche de protection de l'environnement de longue haleine mise en place par la commune en lien avec les mesures prises au niveau régional notamment la mise en place progressive par la Wallonie du réseau Natura 2000.

Dans le cadre de sa démarche pour la protection de l'environnement, la commune a ainsi acheté des terrains et, avec la Région wallonne, mis en place la réserve naturelle du Grand Brou à Tourinnes-la-Grosse dans le cadre de la première ODR.

A noter que Beauvechain a initié un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) dès 1995. Un nouveau Plan Communal de Développement de la Nature a démarré en 2008.



Paysage rural illustrant la diversité des écosystèmes à Beauvechain

La commune mène également depuis 2001 une campagne de sauvegarde des hirondelles. Inter-Environnement Wallonie a reconnu l'excellence de cette campagne en octroyant en 2010 à Beauvechain le prix de la commune la plus active au service de la diversité biologique non seulement pour le projet mais aussi pour l'ensemble de la démarche communale en faveur de l'environnement au travers de sa politique et de ses initiatives.

Le Schéma de Structure communal adopté en 2006, quant à lui, définit pour objectif de protéger et développer le patrimoine naturel dans le cadre du développement durable de la commune. A ce titre, l'acquisition et l'entretien de terrains de valeur environnementale permettent notamment de réaliser le sous-objectif suivant « *Protéger en entretenant les sites naturels de qualité (les vallées de la Nethen et du Schoorbreek, les roselières, les fontaines les sources, etc.), ce qui implique, entre autres, de résoudre des problématiques administratives et financières liées au statut des biens* ».

Le projet permet notamment d'améliorer et protéger le réseau écologique, souci rappelé par le groupe de travail 2 « cadre de vie ».

Il est également complémentaire d'un certain nombre de propositions en faveur de l'environnement issues des consultations villageoises et du groupe de travail 2 « cadre de vie » et traduites notamment dans les projets suivants :

- Fiche 0-1 - Actions de sensibilisation des habitants au développement durable et en particulier à leur environnement,
- Fiche 0-2 - Conscientisation environnementale dans les écoles,
- Fiche 0-3 - Plantation d'arbres, de haies et fleurissement des parterres.

De plus, le projet présente l'opportunité de synergies avec d'autres mesures, par exemple : la lutte contre les inondations en rachetant des terrains importants à la fois pour leur valeur environnementale et pour le cycle de l'eau, comme des prairies inondables.

A ce titre, il est intéressant de rappeler certaines mesures du PCDN dont la mise en œuvre pourrait bénéficier du présent projet :

- Fiche 5. Vergers de variétés anciennes, préservation et gestion,
- Fiche 8. Gestion des chemins creux,
- Fiche 9. Actions ponctuelles en faveur de la biodiversité,
- Fiche 22. Création d'une réserve naturelle agricole,
- Fiche 34. Lutte contre les plantes et les animaux invasifs,
- Fiche 36. Sites de retenue d'eau de l'entité - Conservation et amélioration de la biodiversité - Suivi de l'avifaune migratrice et nicheuse,
- Fiche 41. Base militaire Charles Roman et commune de Beauvechain – Collaboration et échange d'expériences en faveur de l'environnement et de la biodiversité.

Enfin, la commune vient de recevoir un subside de la Wallonie pour la cartographie de la faune et de la flore sur son territoire. Cette cartographie présente, elle aussi, des possibilités d'interactions avec le présent projet en particulier pour le choix des terrains.

LOCALISATION

A définir en fonction de l'intérêt environnemental et des opportunités mais aussi sur base des terrains déjà désignés dans les documents d'aménagement du territoire existants.

A cette fin, le PCDN définit bien entendu des zones centrales. Le réseau écologique de Beauvechain s'appuie essentiellement sur le réseau hydrographique.

Les zones centrales sont reprises au même titre que certaines zones identifiées comme à préserver par le conseiller en environnement en périmètre de grand intérêt écologique par le Schéma de Structure communal et par le Règlement communal d'Urbanisme. Elles sont reprises ici à titre indicatif, d'autres zones pouvant, bien entendu, être désignées comme terrains à acquérir par la commune en fonction de leur intérêt environnemental :

- Zones centrales du réseau écologique :
 - Aulnaie au Pré de Litrange, Hamme-Mille
 - Pré de Litrange, Hamme-Mille : entre la rue les Claines et la rue René Ménada
 - Roselière Grand Brou, Tourinnes-la-Grosse : angle rue de Tourinnes et rue du Grand Brou
 - Roselière Les Roués, Nodebais : le long de l'ancien vicinal et du chemin des Prés
 - Ancienne sablière, L'Ecluse : lieu dit de La Cabourse
 - Prairie humide peu fertilisée, L'Ecluse : rue de Sclimpré
 - Cariçae au Fond des Béguignes, L'Ecluse : rue de Sclimpré
 - Roselière à Nodebais, Nodebais : le long du chemin des Sœurs
 - Roselière près de la Rue Deprez, Nodebais : le long de l'ancien vicinal et la rue Deprez
 - Aulnaie le long de la Nethen, Tourinnes-la-Grosse : entre la rue Isaac et la ruelle Lambert
 - Plan d'eau de la Ferme de Wahenges, L'Ecluse : au nord du Long Bois
 - Aulnaie Alluviale Nitrophile à L'Ecluse, L'Ecluse : au nord de La Cabourse
 - Aulnaie mésotrophe à Laîche à L'Ecluse, L'Ecluse : au sud de la rue de La Cabourse
 - Saulaie humide près de la rue du Grand Brou, Tourinnes-la-Grosse : au nord de la rue du Grand Brou
 - Aulnaie de Mr. Mommaert, L'Ecluse : prolongement de la rue du Rivage

- Zones identifiées par le conseiller en Environnement :
 - Deux bosquets situés en zone agricole au Fond des Loups à Nodebais
 - Bassin d'orage du Petit Jean à Tourinnes-la-Grosse
 - Bassin d'orage de La Bruyère
 - Bosquet jouxtant le bassin d'orage de La Bruyère situé le long du tracé de l'ancien vicinal
 - L'ensemble constitué des zones humides dans la vallée du Schoorbroeck entre Sclimpré et L'Ecluse (la commune a entrepris une procédure d'acquisition)
 - Bassin d'orage de Hamme-Mille
 - Bassin d'orage de Nodebais jouxtant la réserve naturelle du Grand Brou

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

-

STATUT DE PROPRIÉTÉ

-

TÂCHES À RÉALISER

- Recherche des terrains intéressants.
- Achat.
- Définition d'un mode de gestion.

OBJECTIFS VISÉS

Axe 1 - Cohésion sociale Renforcer le plaisir à vivre ensemble de tous les habitants de Beauvechain	Axe 2 - Qualité du cadre de vie Maintenir à Beauvechain l'équilibre entre développement, habitat et préservation de la nature	Axe 3 - Mobilité Permettre à chaque usager de se déplacer en sécurité à Beauvechain	Axe 4 - Agriculture et productions locales Perpétuer l'agriculture familiale à Beauvechain
<input checked="" type="checkbox"/> Encourager le dialogue, les rencontres et les solidarités locales	<input checked="" type="checkbox"/> Préserver et favoriser le patrimoine naturel et la biodiversité	<input type="checkbox"/> Développer les modes doux	<input checked="" type="checkbox"/> Valoriser et respecter le travail des agriculteurs
<input checked="" type="checkbox"/> Développer des activités à destination des jeunes et des seniors et les relations intergénérationnelles	<input checked="" type="checkbox"/> Poursuivre la sensibilisation de la population et l'administration à la protection de l'environnement	<input type="checkbox"/> Développer d'autres alternatives à la voiture individuelle	<input type="checkbox"/> Développer de nouvelles filières de transformation
<input type="checkbox"/> Développer du logement pour les habitants	<input type="checkbox"/> Aménager des espaces publics conviviaux	<input type="checkbox"/> Améliorer la sécurité et renforcer la lutte contre les nuisances	<input type="checkbox"/> Renforcer la coopération et services aux agriculteurs
<input type="checkbox"/> Promouvoir l'emploi local	<input type="checkbox"/> Mettre en valeur le patrimoine remarquable		<input type="checkbox"/> Promouvoir et distribuer les produits locaux
<input type="checkbox"/> Sensibiliser à l'identité et à la mémoire	<input checked="" type="checkbox"/> Améliorer encore la gestion des eaux de surface et celle des inondations		
	<input type="checkbox"/> Planter et fleurir		

Défis

Objectifs

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- l'achat de terrains permet de préserver et favoriser le patrimoine naturel et la biodiversité,
- ces terrains peuvent servir de support à des activités didactiques et conviviales auprès de la population,
- il existe de réelles possibilités d'exploiter certains terrains intéressants du point de vue environnemental pour leur rôle dans le cycle de l'eau et la gestion des inondations,
- il permet de perpétuer le patrimoine écologique issu des pratiques rurales séculaires et offre de nouvelles perspectives pour un partenariat avec les agriculteurs.

INDICATEURS

- Date de réalisation.
- Coût.
- Superficie faisant l'objet d'un rachat.

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Le coût d'achat d'un terrain est très variable selon sa superficie, son emplacement, etc. A titre d'exemple, le terrain du Grand Brou est estimé à 25.000 €, le terrain du Fond des Béguines est estimé à 17.000 €.

Montant TVAC des différentes interventions

- Part communale 50.000 € ?
- Part Développement rural ?

PROGRAMME DE RÉALISATION

Projet à réaliser progressivement en fonction des possibilités d'acquisition.

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Mise en œuvre progressive du PCDN.
- Disponibilité des terrains.

ÉTAT DU DOSSIER

-

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

-

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**Pilier environnemental**

- Protection de l'environnement.

- Favoriser la biodiversité, étendre les zones naturelles et les espaces verts et en prendre soin.

Pilier économique

- Valorisation possible des rôles économiques rendus par l'écosystème comme la lutte contre les inondations ; les études récentes ont d'ailleurs montré qu'il était plus avantageux financièrement de préserver l'intégrité de l'écosystème que de construire de nouvelles infrastructures.
- Préservation éventuelle de terres agricoles durables en vue de conforter à la fois leur rôle productif et leur rôle environnemental (par exemple, les vergers).
- Possibilité d'associer les agriculteurs, moyennant rémunération, à la gestion des terrains.

Pilier social

Accès de tous au patrimoine environnemental.

Pilier culturel

- Possibilité d'exploiter les terrains concernés pour une approche didactique de l'environnement auprès du public.
- Préservation du patrimoine naturel pour son intérêt environnemental, possibilité d'envisager des synergies avec la protection du paysage.